

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 240408-22)**

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2024**

*L'an deux mil vingt quatre et le huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjointes au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Pierre DAGOIS, Éric IRASTORZA Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE.	Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir Mabel ETCHEMENDY, Sophie DUFUET ayant donné pouvoir à Alexandra BOUR, Stéphanie MICHEL ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**FONCIER – ACQUISITION DE LA PARCELLE BK0137 (RUE HARGIN ETCHEBERRY) AUPRÈS DES CONSORTS BESSONET ET GUIMON ET INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire appelle que l'emplacement réservé n° 10 du Plan Local d'Urbanisme porte sur l'élargissement de la rue Harguin Etcheberry (plateforme 10 m) au bénéfice de la Commune.

Une cession étant en cours sur un foncier concerné par l'emplacement réservé, la Commune souhaite saisir l'opportunité d'acquérir la parcelle BK0137 (superficie de 37 m<sup>2</sup>) dont l'emprise correspond à la mise en œuvre de cet emplacement réservé.

Les vendeurs sont:

- M. Bruno BESSONET, domicilié 3 impasse de Pech de Boudon à AIGUILLON (47190),
- M. François Xavier GUIMON FAGOAGA, domicilié 46bis avenue Jean Jaurès à CIBOURE (64500)
- Mme Mirentxu GUIMON épouse ESNAL, domiciliée 30 rue Bourgneuf à BAYONNE (64100)
- Mme Laurence GUIMON, domiciliée 1 allée d'Iraty à ANGLET (64600)

Ces derniers ont été approchés et ont entériné le principe de cette acquisition à l'euro symbolique. Ainsi la parcelle BK0137, colorée de jaune au plan ci-annexé (pour une surface de 37 m<sup>2</sup>), est à acquérir et à classer dans le domaine public afin d'être affectée à la voirie communale.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

- ***décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès des Consorts BESSONET et GUIMON ci-dessus cités la parcelle cadastrée BK0137 (d'une contenance de 37m<sup>2</sup>),***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents et préalablement tous les documents propres aux démarches et formalités requises à ladite acquisition foncière ;***
- ***confie à l'étude de Maître Maritchu JAUREGUI, sise à BAYONNE (64102), 1, rue Pierre Rectoran, la rédaction de l'acte notarié à intervenir, dont les frais incomberont à la Commune.***

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 12.04.2024  
et publication ou notification du 15.04.2024

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI